

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 16.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	d. au-dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	101. au-dessus	90 deg.	27 pou. 8 lig.	Sud.	Brouil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi v.	Couch.	Phases.	Age.	
6 h.	11 h.	5 h.		28	
20 n.	45 n.	42 n.	Dernier quart.		

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 16 octobre 1838.

C'est par erreur que nous avons annoncé hier le suicide de M. B... La personne qui s'est livrée à cet acte de désespoir est M. G..., jeune homme de seize ans, qu'un amour contrarié a porté à se donner la mort. Ce jeune homme était neveu de M. B... et habitait chez son oncle, et c'est là ce qui a fait croire à un suicide qui n'aurait aucun motif. Nous déplorons d'autant plus cette erreur involontaire, que M. B... est dans une position de commerce fort heureuse que lui ont créée et son intelligence et la direction philanthropique qu'il a imprimée aux travaux de l'atelier de la prison de Perrache. Nous sommes donc convaincus que notre erreur involontaire ne saurait avoir pour lui aucun résultat fâcheux.

En voyant ce qui se passe en France depuis huit ans, en calculant tous les pas rétrogrades qu'on nous a fait faire, et la lutte constante et heureuse du pouvoir contre le sentiment national, nous comprenons le découragement de beaucoup d'hommes que le combat a lassés et qui se retirent de la brèche, laissant à d'autres plus hardis ou plus heureux le soin de reconquérir le terrain perdu. En voyant la révolution de juillet, si belle à son origine, dont le principe généreux devait être si fécondant, en la voyant si tôt étouffée, n'avoir d'autre résultat que la consécration d'un principe déjà posé, nous comprenons, sans le partager, le profond découragement des masses. De toutes les déceptions qui ont affligé le pays, devaient naître la lassitude d'abord et bientôt l'indifférence qui s'enveloppe de son manteau en répétant ce mot fatal qui perd les empires : Laissez faire, laissez passer. Les agitations ont été le fruit d'un affreux machiavélisme, et la fatigue est le résultat des agitations.

En France, il en est de la politique comme de la guerre ; on attaque avec énergie, avec ardeur, mais on veut triompher promptement. Un premier échec décourage, un second met en fuite, au troisième on prend son parti, et on se courbe devant le vainqueur, alors même qu'en se ralliant on eût pu opposer à l'ennemi une masse à laquelle rien n'aurait résisté. Mais le caractère d'un peuple doit se modifier suivant les circonstances. Si on l'attaque en détail et sur dix points à la fois, il faut qu'il résiste toujours, et partout où l'attaque se fait sentir ; et comme le peuple ne meurt pas et se renouvelle sans cesse, il faut bien qu'il triomphe à la fin. L'indifférence le perd, et c'est aujourd'hui le plus puissant auxiliaire sur lequel on compte pour étouffer ses vœux. Le pays doit aide et protection à tous ; mais nul ne peut être indifférent au sort du pays, sans manquer à son devoir de citoyen, sans oublier son propre intérêt.

Si nous faisons à la réforme électorale l'application de ces principes, nous ne pouvons partager l'opinion de ceux qui pensent que les pétitions signées aujourd'hui dans tous les départements n'auront aucun résultat ; vainement quelques privilégiés voudront-ils inféoder le pouvoir parlementaire à leurs familles et en profiter pour s'élever aux dépens du peuple qu'ils sont censés représenter ; vainement le pouvoir fera-t-il ses efforts pour circonscrire le mandat électoral dans un cercle étroit où la corruption est plus facile ; vainement tous ceux qui vivent du budget se cramponneront-ils à leur proie ; on entendra la voix du peuple, quand la voix du peuple s'élèvera.

Déjà plusieurs fois un dédaigneux ordre du jour a mis au néant des pétitions partielles, et les réclamants ont dû at-

tendre des jours meilleurs où ils verraient plus de soldats se ranger sous l'étendard qu'ils avaient levé ; ce jour est venu parce qu'ils n'ont pas perdu courage, et que la persévérance finit toujours par triompher. Cette année donc, si les citoyens comprennent bien leur devoir, s'ils sentent bien que l'indifférence n'est plus permise, ils apposeront leurs noms au bas de pétitions qui sont légales dans leur forme, justes dans les principes qu'elles posent, et auxquelles il faudra bien faire droit, quand la France entière réclamera.

Que le peuple ne se décourage donc pas ; ce ne sont pas des promesses qu'il lui faut, les promesses ne guérissent pas le mal ; ce n'est pas un changement de ministres qui doit le satisfaire, la victoire serait un leurre. Une réforme véritable peut seule remédier aux maux du pays, et cette réforme, il l'obtiendra, nous le répétons, s'il veut l'obtenir ; s'il fait entendre ses desirs ; si par un nombre immense de signatures il force le pouvoir à réfléchir et à céder au vœu national.

Que les citoyens ne se laissent ni intimider par des craintes menteuses qui ne sont exprimées que pour les empêcher de manifester leur volonté, ni gagner par de petites manœuvres telles que celles mises en jeu dans la garde nationale de Paris et qui montrent à quel degré d'impuissance en sont réduits les ennemis de la réforme.

Un aide-de-camp du ministre de la guerre est parti de Paris pour Lyon avec des dépêches importantes adressées au préfet du Rhône.

Vendredi dernier, un pharmacien de Villeurbanne, qui revenait de Lyon par le chemin du Sacré-Cœur, a été assailli par deux individus. En se débattant contre eux, il a roulé dans un fossé ; les deux voleurs s'y sont jetés après lui ; mais, favorisé par l'obscurité, le pharmacien a pu s'échapper, après avoir perdu toutefois son chapeau, son parapluie et quelques paquets d'objets destinés à son officine.

Cela se passait à quelques pas d'un fort, dans un chemin où ces criminelles tentatives se renouvellent assez fréquemment, et sur lequel, ce nous semble, il serait facile d'envoyer quelques patrouilles pour protéger les citoyens.

Paris, 14 octobre 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On parle d'une pétition qui vient d'être adressée à MM. les ministres du commerce, des travaux publics et des finances, par un grand nombre d'entrepreneurs de travaux. Ils se plaignent des longueurs interminables qu'ils ont à subir pour obtenir le paiement des travaux exécutés pour le compte de l'Etat. Il se passe quelquefois trois et quatre ans avant qu'un fournisseur soit remboursé de ses avances ; lorsqu'ils s'adressent dans les bureaux des ministères, les chefs de division se les renvoient les uns aux autres, et souvent ces délais occasionnent de graves dommages aux entrepreneurs. Il nous semble pourtant que, du moment où les chambres ont voté des fonds spéciaux pour les travaux publics, les fournisseurs et entrepreneurs devraient être payés aussitôt qu'ils ont terminé les commandes du gouvernement.

— Le nombre des gardes nationaux qui ont signé à Paris la pétition sur la réforme électorale s'élève, en ce moment, à près de 25,000. Plus de 50,000 gardes nationaux des départements ont signé des pétitions analogues.

— Une lettre adressée par un ministre à un député du Gers annonce que l'intention du cabinet est de convoquer les chambres pour la dernière quinzaine de novembre.

peine à aller plus loin. Baptisée sous un faux nom, et fille d'une femme distinguée qui vivait depuis long-temps éloignée de son mari lorsqu'elle la mit au monde, Mlle de l'Espinasse n'apprit qu'à quinze ans le secret de sa naissance et ses droits à des biens considérables ; mais, pour revendiquer un nom et une fortune, il lui fallait intenter un procès dont l'éclat eût déshonoré sa mère ; elle n'y songea jamais. Pauvre et sans protecteurs, elle fut gouvernante d'enfants dans cette même famille que ses réclamations eussent pu troubler et appauvrir. Ce fut dans cette position que la trouva Mlle du Delfant, qui se l'attacha et la garda dix ans dans sa maison, non sans orages naturels entre deux femmes toutes deux spirituelles, et toutes deux susceptibles au dernier degré ; ajoutons que la cécité de l'une augmentait sa méfiance, tandis que la position fautive de l'autre semblait exiger les plus grands égards.

Mlle de l'Espinasse quitta son inquiète protectrice en 1764 ; une pension du roi et quelques dons de sa mère lui permirent de vivre libre et indépendante. Quoique l'abandon de Mlle du Delfant ait été complet et que la vieille marquise ne parlât jamais de son ancienne amie sans aigreur, ni même sans malveillance, Mlle de l'Espinasse ne s'exprimait sur Mlle du Delfant que d'une manière respectueuse et reconnaissante. Elle avait à cette époque trente-deux ans ; d'Alembert s'attacha vivement à elle et ne tarda pas à se fixer dans la maison qu'elle habitait. Si l'on se rappelle que d'Alembert était géomètre, et qu'en sortant d'une représentation d'*Andromaque*, il disait : « Qu'est-ce que cela prouve ? » on conviendra facilement que l'amant avait été aussi mal choisi que la première amie. D'Alembert était tendre, mais non passionné ; Mlle de l'Espinasse avait une de ces ames orageuses dont les passions sont l'élément et dont le bonheur est sans repos. L'un et l'autre furent malheureux long-temps, puisque la mort seule brisa une union mal assortie, que leur amitié et leur estime mutuelles ne leur permettaient pas de rompre. Le philosophe se plaignait d'aigreurs toujours nouvelles, de dépit sans motifs, de con-

— Depuis plusieurs jours, le conseil des ministres est entièrement absorbé par l'importante question des sucres. Il se réunit quotidiennement tantôt chez un ministre, tantôt chez l'autre, souvent chez M. Martin (du Nord), et les séances durent quatre à cinq heures. Les intérêts les plus opposés sont en présence, et les deux systèmes exclusifs, et pour ainsi dire inconciliables, sont débattus l'un après l'autre. Dire que la lumière ne tardera pas à jaillir de ces élucubrations ministérielles, c'est ce que nous n'oserions prendre sur nous ; ce qui paraîtrait certain, c'est que le cabinet serait disposé à adopter le système d'un Drumbach, ou prime à l'exportation. On remarque à ce propos que les ministres ont pris pour règle ordinaire de se réunir chez celui d'entre eux dans le département duquel se trouve classée la question en litige ; c'est ce qui explique les fréquents conseils tenus à l'hôtel des affaires étrangères et au ministère de l'intérieur lorsqu'il s'est agi de la Suisse et de la réforme électorale, et à l'hôtel du commerce depuis qu'il est question des sucres.

— L'incident qui a interrompu hier, à la police correctionnelle, les débats de l'affaire *Raban*, le soi-disant complot de la rue des Bons-Enfants, a une ressemblance frappante avec ceux qui ont signalé la juridiction de la cour des pairs. Ici comme au tribunal des Anciens du Luxembourg, c'est le principal témoin qui manque, celui qui a fait des déclarations diamétralement opposées, par conséquent mensongères, et en vertu desquelles un honorable citoyen est renfermé dans les prisons depuis près de trois mois ! Mais ce qu'il y a d'affligeant dans ceci, c'est que le parquet, après avoir refusé la permission de rechercher ce témoin et pris sur lui de le faire comparaître devant la justice, commet l'inconcevable oubli de le faire réassigner. Cependant on a vu ce témoin vaquer tranquillement à ses affaires ; il était facile au ministère public, qui a tous les moyens de police en son pouvoir, de le faire amener à la barre ; mais il a préféré attendre un jour plus tard, lorsque celui là avait disparu.

On conviendra que c'est là une fâcheuse coïncidence des méfaits de la police, et que M. Poinçot était mal avisé de vouloir insinuer que l'absence était le fait des prévenus.

— La *Revue de Paris* annonce ce matin que le gouvernement prépare un travail sur les préfectures, et qu'il va y avoir des mutations. Les nouvelles nominations ne tarderont pas à être publiées par le *Moniteur*.

— M. le général Pailhan, commandant l'école d'artillerie de Toulouse, est désigné par le ministre pour présider le nouveau conseil de guerre devant lequel doit comparaître le général Brossard.

— La *Gazette de Pensacola* du 1^{er} septembre annonce qu'un brick de guerre, parti de France et arrivé devant la Vera-Cruz, avait informé le commandant Bazoche de la prochaine arrivée des quinze navires de guerre qui devaient activer et compléter le blocus des ports du Mexique, sous le commandement du contre-amiral Baudin.

— La corvette de charge *Oise*, en rade à Brest, est à la veille de faire route pour la Martinique. On dit que ce bâtiment prendra un grand nombre de troupes passagères.

Le brick *le Saumon* avance son chargement pour le Mexique.

Le bâtiment à vapeur *le Tonnerre* est attendu de Saint-Servan.

On dit que la frégate *la Didon* ne tardera pas à arriver de Cadix.

— M. le maréchal Lobau est assez gravement indisposé

UNE NUIT DE Mlle DE L'ESPINASSE.

Mlle de l'Espinasse fut une des personnes de son sexe les plus remarquables du XVIII^e siècle, et par l'élévation de ses sentiments et par la délicatesse de son esprit. Nous trouvons dans les mémoires de Marmontel une appréciation aussi vive que juste de son cœur et de son esprit.

« A propos de grâce, dit-il, parlons d'une personne qui en avait tous les dons dans l'esprit et dans le langage, et qui était la seule femme que Mme Geoffrin eût admise à son dîner de gens de lettres ; c'était l'amie de M. d'Alembert, Mlle de l'Espinasse, étonnant composé de bienséance, de raison, de sagesse, avec la tête la plus vive, l'âme la plus ardente et l'imagination la plus inflammable qui existe depuis *Sapho*. Ce feu qui circulait dans ses veines et dans ses nerfs, et qui donnait à son esprit tant d'activité, de brillant et de charme, l'a consumée avant le temps... Je marque ici la place qu'elle occupait à nos dîners, où sa présence était d'un intérêt inexprimable. Continuellement objet d'attention, soit qu'elle écoutât, soit qu'elle parlât (et personne ne parlait mieux) ; sans coquetterie, elle nous inspirait l'innocent désir de lui plaire ; elle faisait sentir à la liberté du propos jusqu'où elle pouvait aller sans inquiéter la pudeur et sans effaroucher la décence. »

Cette femme extraordinaire, qui réunissait les extrêmes et dont la position a toujours eu quelque chose d'équivoque, n'en recevait pas moins la meilleure compagnie du temps ; les hommes les plus distingués, les femmes les plus recommandables remplissaient son salon et abandonnèrent pour elle les réunions de Mlle du Delfant. Tandis que cette dernière se détachait de tout, et, par lassitude comme par satiété, n'était jamais contente ni des gens ni des choses, Mlle de l'Espinasse portait, dans ses relations comme dans ses jugements, une ame ardente et impressionnable qui s'assimilait aux peines et aux plaisirs de ses amis ; on lui a même reproché d'avoir en amitié des dévouements si vifs que l'amour, disait-on, aurait eu de la

traditions injustes, et quoique la femme qu'il aimait fût pleine de franchise et de bonnes qualités, il fut trompé. Ainsi une femme spirituelle et délicate, d'un sens exquis et d'une grande indépendance de caractère, se laissa entraîner à une action répréhensible par le besoin d'émotions qui la dominait.

M. le comte de Mora, jeune seigneur espagnol, séduit par la vive amitié qu'elle lui témoignait et par ses qualités brillantes, l'aima éperdument ; elle partagea cette passion, et M. de Mora, que de graves intérêts appelaient en Espagne, ne la quitta pas sans lui promettre qu'à son retour il lui donnerait son nom. Ce départ plongea Mlle de l'Espinasse dans le désespoir ; sa vive imagination se laissa accabler par les plus funestes pressentiments ; une tristesse mortelle s'empara d'elle, et ce fut alors que, n'étant plus maîtresse ni de son secret ni de sa douleur, elle avoua à d'Alembert sa faute et son amour.

Cependant ses pressentiments se réalisèrent ; M. de Mora, fidèle à sa promesse, reprit le chemin de la France ; il débarqua à Bordeaux, où il mourut plein de jeunesse, d'avenir, et le nom de celle qu'il aimait sur les lèvres.

Ces événements de la vie intime semblaient devoir être renfermés dans le cercle des amis les plus privés de Mlle de l'Espinasse ; il n'en fut point ainsi. Ils devinrent l'entretien des salons de Paris, l'anecdote qui occupa la ville et peut-être la cour ; on se racontait les détails de la douleur de Mlle de l'Espinasse, qui n'avaient pas besoin d'être exagérés pour paraître extrêmes. La continuité de ses pleurs, l'amertume de ses regrets, tout disposa le public à une sympathie qu'il accorda rarement à de pareils accidents, et le bon d'Alembert lui-même regretta un rival qui coûtait tant de pleurs à son amie.

Au milieu du paroxysme de cette douleur, un jeune homme connu dans le monde par ses succès auprès des femmes, et dans la littérature par une tragédie intitulée *le Connétable* et un *Traité sur la tactique* qui a inspiré de jolis vers à Voltaire, M. le comte de Guibert entreprit de consoler Mlle de l'Espinasse et de lui in-

depuis plusieurs jours, et il n'a pas pu paraître ce matin à la parade de la garde nationale.

— M. le baron de Verteuil de Feuillas, gérant de la France, journal légitimiste, a reçu hier, à huit heures et demie, une assignation pour comparaître devant le juge d'instruction à dix heures.

Assigné comme témoin, à propos de la lettre de M. le marquis de Giac relative aux trésors des Tuileries, M. le baron de Verteuil a cru voir dans la longue série de questions à lui faites une accusation, et il a déclaré ne pouvoir sortir des limites de l'assignation en vertu de laquelle il comparait.

— M. Renard, député de Marseille, est de retour à Paris, où il est venu prendre part aux discussions que vient de soulever l'importante question des sucres.

COLONIE D'AFRIQUE.

Le Journal des Débats publie la correspondance suivante, sous la date de Constantine, 27 septembre 1838 :

« Je reçois à l'instant sur la situation d'Adj-Ahmet des détails que je m'empresse de vous transmettre. L'ancien bey s'est retiré sur le territoire de Tunis, auprès de la montagne du Keff. Ses affaires sont dans un état désespéré ; ses finances sont presque entièrement épuisées. Après avoir commencé par dépenser ses pièces d'un sou (temani), dit-on, il a dépensé ses bijoux de Constantine, puis ceux d'Alger, qui sont d'une valeur plus élevée, puis des dours, puis des mahaboubs, pièces d'or qui valent à peu près 5 fr. ; puis enfin il en est arrivé aujourd'hui aux sultans, monnaie d'or qui vaut 10 fr.

« Cette progression dans le taux des monnaies dont il fait usage prouve irrécusablement, selon les Arabes, que sa détresse augmente de plus en plus. Ben-Gana, ancien chef des Arabes du désert, dont Ahmet avait épousé la fille, l'a abandonné. Merzouk-bey-bach-Mekahalia a aussitôt quitté son camp, accompagné des principaux officiers de cette prétendue cour.

« On rapporte qu'ayant écrit au bey de Tunis pour lui demander un asile et lui offrir sa fille en mariage, celui-ci lui a répondu que, tant qu'il conserverait des espérances sur le beylick de Constantine, il ne pourrait ni s'allier avec lui ni le recevoir dans ses états.

« Dès que la nouvelle de l'arrivée du maréchal Valée à Constantine s'est répandue dans la province, l'ancien bey a aussitôt envoyé une lettre au gouverneur-général pour implorer son pardon. Cette dernière démarche est significative : la province de Constantine a une assurance de plus de paix et de tranquillité. Le maréchal a répondu à Ahmet que la France s'était toujours montrée généreuse envers ses ennemis, qu'elle lui pardonnait et lui ouvrait son sein même comme un asile inviolable. L'ancien bey choisira sa résidence soit à Alger, soit en France, ou dans toute autre partie de l'Europe ; mais il ne pourra demeurer à Constantine.

« L'arrivée des courriers d'Ahmet et la présence de Ben-Aïssa avaient fourni l'occasion à des gens intrigants de répandre la nouvelle que les Français allaient quitter Constantine. Ces bruits ont causé dans la ville de vives rumeurs. Des rassemblements se sont formés ; mais, dès que l'autorité en a été instruite, elle a fait crier dans les rues et dans les mosquées qu'Ahmet ne rentrerait jamais à Constantine sous aucun prétexte, et que la ville resterait toujours sous l'autorité des Français. L'inquiétude et la terreur ont aussitôt fait place à la joie, et tout est immédiatement rentré dans l'ordre.

« Ben-Aïssa est rentré comme simple particulier. »

Faits Divers.

Un épouvantable incendie a éclaté à Liverpool, dans la nuit de vendredi dernier. La perte est estimée à 4 millions environ. Voici quelques détails que nous empruntons aux journaux anglais :

A neuf heures du soir, plusieurs personnes aperçurent tout-à-coup des tourbillons de flammes qui s'élevaient des fenêtres du troisième étage des vastes magasins appartenant à MM. Davies et comp. Ces magasins, remplis de balles de coton et d'autres objets non moins inflammables, furent en un seul instant dévorés par le feu, qui se propagea rapidement dans les maisons voisines, également remplies de coton, de sucre, d'huile et de salpêtre. Toute la ville fut bientôt sur pied, et une foule immense se rendit sur le lieu du sinistre. A onze heures, les magasins dans lesquels avait éclaté l'incendie s'écroulèrent avec fracas, et plusieurs centaines de tonnes de salpêtre sautèrent en l'air au milieu d'énormes tourbillons de flammes blanches. Une brise assez forte aidait encore les progrès du feu contre lesquels tous les secours devenaient inutiles ; la chaleur était telle que le bois de plusieurs pompes s'enflamma.

Cependant, entre six et sept heures du matin, l'incendie, circonscrit dans certaines limites, avait commencé à perdre de

spirer un nouvel amour. Il ne remplait que la moitié de cette tâche. Qui le croirait ? ces yeux noyés de larmes se laissèrent charmer, cette bouche qui éclatait en sanglots put donner des baisers, et le cœur sut se séparer en deux parts : l'une pour la douceur, l'autre pour l'amour. Mais jamais victoire ne coûta tant de regrets ; jamais femme faible n'eut autant de remords, ni d'aussi déchirants, et n'accabla avec autant de franchise son amant de la persistance de ses souvenirs... A toutes ces pointes d'acier qui la déchiraient, à ce fouet des Fories qui la frappait continuellement, Mlle de l'Espinasse joignait encore les tourments de la jalousie ; en effet, il arriva bientôt un moment où son amour funeste et furieux ne fut plus partagé.

« Oh ! que vous avez bien vengé M. de Mora ! écrivait-elle à M. de Guibert ; que vous me punissez cruellement du délire, de l'égarement qui m'ont entraînée vers vous ! Que je les déteste ! Je n'entrerais dans aucun détail ; vous n'avez pas assez de sensibilité pour que mon ame puisse se soumettre à la plainte. Mon cœur, mon amour-propre, tout ce qui m'anime, tout ce qui me fait sentir, penser, respirer, tout ce qui est en moi, est révolté, blessé et offensé pour jamais. Vous m'avez rendu assez de force, non pour supporter mon malheur (il me paraît plus grand et plus accablant que jamais), mais pour m'assurer de ne pouvoir plus être tourmentée ni malheureuse par vous. Jugez et de l'excès de mon crime et de la grandeur de ma perte : je sens, et ma douleur ne me trompe point, que si M. de Mora vivait et qu'il eût pu savoir votre conduite envers moi, il m'aurait pardonnée, il m'aurait consolée et vous aurait haï. »

Cette vie agitée et livrée à toute la turbulence du cœur, à tous les fantômes d'un esprit sans cesse préoccupé de la même idée, tout cela avait usé avant le temps la vie de Mlle de l'Espinasse, qui, sans plus être jeune, ressentait toujours toutes les passions de la jeunesse. Dans les moments de calme qui suivent les vives émotions, elle rougissait de ses ardeurs insensées, et s'enfermait à double tour dans son cabinet ; elle comptait alors les rides que quarante-deux ans avaient laissées sur son visage ; puis, revenant

son intensité, lorsqu'à huit heures un événement imprévu vint détruire toutes les espérances ; des tonnes d'huile d'olive prirent feu tout-à-coup et enflammèrent une grande quantité de salpêtre. Alors eut lieu une épouvantable explosion. Des balles de coton à demi brûlées furent lancées par delà les maisons environnantes et jusqu'à une distance assez éloignée. Les vitres des fenêtres volèrent en éclats. Aussitôt après le feu se manifesta dans deux vastes magasins pour lesquels on n'avait conçu aucune crainte et que les secours les plus pressés ne purent sauver. A dix heures eut lieu une seconde explosion d'huile et de salpêtre plus terrible encore que la première.

Les spectateurs, effrayés par le bruit, et craignant pour leur vie et pour leurs habitations, s'enfuirent dans toutes les directions, et plusieurs personnes se blessèrent en se sauvant. Cette explosion eut quelque chose d'extraordinaire. D'abord s'éleva en l'air, avec un bruit affreux, une colonne de flamme blanche qui atteignit une immense hauteur, et qui dura environ une demi-minute. C'était sans doute l'huile qui s'échappait des tonnes et qui brûlait. Puis on entendit une détonation semblable à celle que feraient cent pièces d'artillerie, et une lueur plus brillante que celle du gaz éclaira pendant un instant ce sublime spectacle. Une troisième explosion suivit de près la seconde, mais ce fut la dernière.

Enfin, à une heure de l'après-midi, on parvint à se rendre maître du feu.

Plusieurs pompiers ont été blessés, mais une seule personne a péri. C'est un boucher qui essayait de sauver deux cochons. Des bandes d'hommes, de femmes et d'enfants ont campé dans les rues remplies de toutes sortes de débris. (Le Droit.)

— Un marin de Brest vient d'inventer un nouveau genre de chemin suspendu en fil de fer. Sur un câble en fer composé de quatre fils, et saisi, sur une longueur de 340 mètres (près d'un dixième de lieue), à deux points de jonction que l'auteur nomme tendeurs, il fait rouler un chariot portant 75 kilogrammes avec une rapidité de six lieues à l'heure, et qui serait doublée et triplée par une augmentation de charge. Trois balanciers opèrent dans cet espace trois changements de places, de manière à activer la marche du chariot et à lui faire surmonter tous les accidents de terrain.

M. le préfet maritime de Brest, M. le général Janin, M. le directeur du port et une foule d'officiers ont témoigné à M. Tonboullie tout l'intérêt qu'ils prenaient à son invention qui va ouvrir une nouvelle ère à la circulation, au passage des fleuves, etc.

— Samedi matin, une de ces collisions déplorables qui n'ont que trop souvent lieu entre les divers corps d'état entichés des préjugés du compagnonnage, devait s'engager dans une plaine voisine de la barrière du Maine. M. le préfet de police, averti à temps, a heureusement envoyé sur les lieux une force respectable et des agents, dont la présence a suffi pour faire renoncer à leur projet ces ouvriers égarés.

— Avant-hier, à une heure de l'après-midi, un forçat libéré nommé Paul Debize, âgé de 40 ans, sans asile, s'est introduit furtivement dans la loge du sieur Valus, concierge, rue Vieille-du-Temple, et y a volé une montre d'argent qui se trouvait sur la cheminée.

La dame Valus, s'en étant aperçue, s'est mise aussitôt à la poursuite du voleur et est parvenue à le faire arrêter à quelques pas de chez elle. En arrivant chez le commissaire de police où il a été conduit, cet homme était devenu furieux, et du même coup il a brisé, en les jetant par terre, la montre volée et un poignard et une canne à épée dont il était armé.

— Un vol à l'aide d'effraction a été commis chez le sieur Besançon, marchand bimbolotier, rue de Seine-Saint-Germain, à l'encoignure de la rue de l'Echaud. Les voleurs se sont emparés d'une pendule, d'une montre, de l'argenterie et des objets les plus précieux. Ce vol, commis en face le passage du Pont-Neuf, où un surveillant passe la nuit, dénote une grande audace.

— Une scène assez plaisante a eu lieu samedi dernier à l'église de St-Pancrace, à Londres. Au moment où le pasteur allait donner la bénédiction nuptiale à deux jeunes époux, le futur s'écria tout-à-coup : « Arrêtez ! arrêtez ! il en est temps encore ; je ne veux plus me marier. » En disant ces mots, il lâcha la main de sa fiancée et se sauva à toutes jambes. En vain ses parents et ceux de la jeune fille abandonnée s'élançèrent à sa poursuite, on ne put l'atteindre, et on ignore ce qu'il est devenu.

VOIES DE COMMUNICATION.

De l'opportunité d'une voie de grande communication entre la France et le Piémont, par le mont Genève.

C'est là une question qui intéresse au plus haut point les deux nations voisines ; sa solution est celle-ci : aplanir les difficultés qui gênent les rapports commerciaux et de bon voisinage. Et d'abord il ne faut pas se dissimuler que le roi de Sardaigne, et, derrière lui, la cour d'Autriche, ont ou croient avoir intérêt à s'opposer à la réalisation du projet ; mais, s'ils n'ont point tort politiquement, n'est-ce pas une raison de plus pour que la France insiste ?

au miroir trop véridique, elle regardait avec complaisance l'ovale encore parfait de sa figure, ses traits nobles et ses yeux étincelants. Elle n'était pas jolie, mais peut-être, pensait-elle, quelque chose de ses facultés éminentes rayonnait en elle et la rendait encore plus attrayante qu'une jolie femme. Un peu rassurée par sa force d'ame et les grâces toujours jeunes de son esprit, elle rouvrait sa porte, sonnait sa femme de chambre, et faisait commencer l'œuvre importante de sa toilette.

Un soir où elle attendait beaucoup de monde, et où, après une entrevue orageuse avec M. de Guibert, le raccommodement avait suivi la broiille, elle descendit dans son salon un peu plus tard qu'à l'ordinaire. Déjà d'Alembert, l'abbé Morellet, l'abbé de Boismon, le chevalier de Chastellux, le président Hénault, Condorcet et Turgot lui-même y étaient assemblés ; on y voyait aussi Mme de Saint-Chamant, Mme de Boufflers, l'amie de Rousseau, et enfin ce milord Shelburne qui lui avait inspiré une si grande admiration, qu'elle aurait de beaucoup préféré, disait-elle, être milord Shelburne que le roi de Prusse ; mais son œil, en parcourant rapidement tous ces personnages distingués, chercha vainement à démêler parmi eux deux individus qui l'intéressaient à des titres bien différents : son amant et sa rivale, M. de Guibert et la comtesse de B***.

— Où sont-ils ? pensait-elle ; au moins si l'un des deux était venu !

Et les vers jaloux de Phèdre revenaient à sa mémoire :

Les a-t-on vus souvent se parler, se chercher ?
Dans le fond des forêts allaient-ils se cacher ?
Hélas ! ils se voyaient avec pleine licence.

Mais seule.

Un jeune médecin dont elle estimait beaucoup le talent, M. Andresi, s'avança vers elle, et lui prenant la main comme pour la baiser, il posa son doigt scrutateur sur l'artère.

— Belle dame, lui dit-il tout bas, vous avez la fièvre : au nom du ciel, couchez-vous de bonne heure et sans souper ; vous pren-

Examinons succinctement les avantages qu'offrirait sur ce point l'ouverture d'une voie de grande communication.

La route la plus ancienne, la plus naturelle et à la fois la plus commode de France en Italie est par le mont Genève. C'est par là que passaient les armées romaines pour se rendre dans les Gaules. Dans les derniers temps du Bas-Empire et même au moyen-âge, le mont Genève était encore bien souvent traversé par les belligérants. Ce fut à travers ses gorges que Charlemagne, et plus tard Charles VIII, Louis XII et François Ier, conduisirent leurs guerriers dans la belle Italie. Dans les dernières années du règne de Louis XIV, le mont Genève et ses alentours ont été le théâtre de grands événements militaires. Après le traité d'Utrecht en 1713, traité qui faisait au Piémont la cession des belles vallées qui se trouvent au revers de ce mont, Vauban écrivait au grand roi : « Sire, vous avez cédé un pays d'où les sentinelles de Votre Majesté pouvaient crier *qui vive !* au roi de Piémont. »

Louis XV voulut réparer cette faute de son aïeul ; mais l'héroïque et malheureuse témérité du chevalier de Belle-Isle vint se briser contre les efforts réunis de l'Autriche et du Piémont.

Il convenait au génie aventureux de Napoléon de tomber en Italie par un point où on ne l'attendait point : aussi franchit-il le mont St-Bernard. Depuis, maître de toutes les avenues, il a fait ouvrir des routes sur le St-Gothard, le Simplon, le mont Cenis et le col de Tende ; mais il n'avait point oublié le mont Genève, et de grands et nobles travaux attestent qu'il avait été compris par M. Ladoucette, alors préfet du département des Hautes-Alpes.

En 1814, la route du mont Genève offrit une grande ressource à la France. On put faire revenir par là et enfermer dans Briançon un matériel immense, et déjà cette ville avait servi de refuge à notre artillerie et à nos bagages après la désastreuse retraite de Scherer.

Enfin le St-Gothard, le St-Bernard, le Simplon, le mont Cenis et le col de Tende sont hors et loin de nos frontières ; le mont Genève et à nous, et dans un jour un homme à pied se rend du haut du col à Turin.

Mais des considérations d'un ordre différent doivent déterminer l'ouverture de nos relations avec cette capitale. L'état de guerre est exceptionnel dans la vie des peuples policés, et tend à le devenir bien plus encore ; il est donc naturel d'encourager les relations et de chercher à en agrandir le cercle.

A présent, nous allons emprunter aux derniers annuaires du bureau des longitudes le tableau des différentes hauteurs, au-dessus du niveau de l'Océan, des principaux passages des Alpes.

1 ^o	Passage du mont Cenis,	3,410 mètres.
2 ^o	Id. du Grand-St-Bernard,	2,491
3 ^o	Id. du Petit-St-Bernard,	2,192
4 ^o	Id. du St-Gothard,	2,075
5 ^o	Id. du mont Cenis,	2,066
6 ^o	Id. du Simplon,	2,005
7 ^o	Id. du col de Tende,	1,795

La hauteur du mont Genève, qui n'est pas portée ici, a été calculée par le célèbre Villard et par feu M. Héricart de Thury. Le premier la fixe à 1,937 mètres, et le second ne la porte qu'à 1,933. Enfin, un ingénieur militaire attaché à la place de Briançon réduit encore cette hauteur de 9 mètres.

C'est donc, après le col de Tende, le moins élevé de tous les passages. Mais il a sur celui-ci, comme sur tous les autres, l'immense avantage d'être garanti des vents du nord et des horribles tourmentes qui les rendent si dangereux en hiver. Exposé au midi, il reçoit dans toute son étendue l'heureuse influence du soleil ; aussi, à sa plus grande élévation, trouve-t-on un village au milieu duquel est un bel hospice fondé par Humbert, Dauphin, le bienfaiteur du pays briançonnais. La limite des deux états se trouve au versant des eaux. A quelque distance de cette limite, et toujours sur le col, est un autre village (chef-lieu de commune aussi), Les Clavières, dont la population est piémontaise. Tout le plateau du mont Genève est convert non-seulement de ces verdoyantes prairies qui donnent tant de charmes en été à cette partie des Alpes, mais encore de terrains cultivés, singulièrement productifs, et qui suffisent à la subsistance des habitants des deux communes. Il n'y a donc aucune comparaison à faire entre le plateau du mont Genève et ces passages arides et déserts que battent sans cesse les vents furieux ; de plus, on n'y a point à redouter la chute des avalanches.

Mais veut-on avoir une idée de l'extrême facilité avec laquelle on peut arriver au sommet du mont Genève ? Nous avons dit que sa hauteur est de 1,924 à 1,933 mètres au-dessus du niveau de la mer. Eh bien ! la ville de Briançon, si voisine, est déjà (au dire de l'Annuaire cité plus haut) à 1,306 mètres ! On s'élève des deux côtés de la montagne jusqu'au sommet du col par des pentes douces, insensibles, et en fort peu de temps. Ainsi, en 1806, M. de Montalivet, père du ministre actuel de l'intérieur, ayant voulu faire l'essai du temps qu'il mettrait pour se rendre, dans sa voiture, de Briançon à Sézanne, en Piémont, c'est-à-dire au bas du col, et pour revenir, trouva qu'il avait fait le trajet en cinq heures. Il faut le double de ce temps, au mont Cenis, pour aller du Molaret à Lans-le-Bourg.

Faisons quelques citations à l'appui de ce que nous venons de dire.

drez du sirop de pavot, mais point d'opium, s'il vous plait... Et ce crachement de sang a-t-il reparu ?

— Je vais très-bien, répondit Mlle de l'Espinasse, en s'avançant vers d'autres personnes.

La conversation s'engagea sur les mille sujets qui occupaient alors le public, et quelque préoccupée qu'elle fût, elle y brilla par la soudaineté et l'imprévu de son esprit gracieux, comme par le soin extrême qu'elle mettait à écouter et à faire valoir les paroles d'autrui, talents rares qui exigent la réunion d'une grande bonté de cœur au tact le plus exquis. Cependant cette femme, si attentive et si prévenante, brülait d'amour et s'échait de jalousie ; chaque fois qu'un carrosse roulait, son ame frémissait ; chaque fois que la porte du salon s'ouvrait, son cœur battait à éclater ; et parmi toutes ces personnes si claires et si vives, à qui l'habitude du monde avait donné une intuition si complète des passions, aucune ne devinait les déchirements de cet orage muet. Jusqu'à une heure après minuit, Mlle de l'Espinasse eut l'espérance de voir arriver M. de Guibert ; quand une heure eut sonné, une crainte terrible s'empara d'elle : M. de Guibert la trahissait, il était chez Mme de B*** ! Alors tout lui devint odieux, et la conversation spirituelle qui bourdonnait autour d'elle, et jusqu'à ses amis eux-mêmes. Enfin, à deux heures, tout ce monde brillant partit, et elle put être seule. Cette femme passionnée appela sa femme de chambre :

— Marie, lui dit-elle, mes vêtements d'homme.

— Hélas ! Madame, M. Andresi m'a défendu de me prêter à ces fantaisies... Madame n'est pas assez bien... Cette nuit est froide...

— Froide ? Je brûle... Voyons, chaussez ce soulier, boussez cette veste, passez cet habit... allons, dépêchons... et du secret, s'il vous plaît ; si vous parlez à mon médecin, je vous chasse... Mon manteau.

La nuit était froide, en effet : une bise violente faisait siffler l'air aux oreilles de la pauvre femme, qui, le manteau sur le nez et soutenue par la double ardeur de la fièvre et d'une pas-

On lit dans l'Annuaire du département des Hautes-Alpes pour 1867 :

« Les rampes du mont Genève se développent dans une forêt de pins ; on croirait errer dans le labyrinthe d'un jardin anglais ; on croirait alternativement la vue sur la vallée de Briançon et sur celle de Nevache ou de la Clarée. A chacune des rampes, on aperçoit un des forts de Briançon ; nous montâmes jusqu'à la commune du Mont-Genève, qui avait autrefois la qualité de bourg. »

On lit encore dans une lettre que publiait le *Moniteur* du 22 décembre 1805, par ordre de l'empereur : « Les rampes du mont Genève ne sont, l'une dans l'autre, que d'un vingtième d'ascension (un peu moins de 4 pieds par toise) ; il est arrivé à plus d'un voyageur surpris de parvenir au sommet et de s'informer s'il en était encore éloigné. La largeur des rampes, dans les parties tournées, est de 9 mètres ; elle est légèrement inclinée vers la montagne, et y porte naturellement le voyageur, qui ne s'aperçoit pas alors de la profondeur sur laquelle il domine, et qui, sans efforts comme sans crainte, s'élève à 2,000 toises au-dessus du niveau de la mer, en parcourant une longue et douce promenade au milieu d'une superbe forêt. »

Nous avons à dessein souligné les mots par ordre de l'empereur. On pourrait croire que le gouvernement d'alors cherchait à en imposer à la France ; il n'y a rien là que de vrai, et nos touristes d'aujourd'hui peuvent aisément s'en assurer.

Au temps de l'empire, à Sézanne, c'est-à-dire au pied du mont Genève en Piémont, deux routes s'ouvraient pour Turin : l'une au nord-est, en passant par Exilles et Suze, l'autre au sud-est, par Fénestrelles et Pignerol ; on avait même continué, sur une partie de cette dernière, les travaux faits sur le mont Genève, et une diligence qui correspondait de Briançon avec Marseille y avait été établie.

Que si les deux gouvernements consentaient à exaucer les vœux des habitants de chacune des deux frontières, ce serait par la première de ces deux routes que s'ouvriraient les communications. Non-seulement elle est la plus courte, mais elle a été suivie dès les temps les plus reculés, et son achèvement ne présente aucune sérieuse difficulté. On arrive de Sézanne à Suze en traversant cinq villages ou bourgs considérables, sur un espace de six lieues de poste, en suivant le cours de la Loire, par une pente douce et graduée ; et, par la route de Fénestrelles, on rencontre le col de Sestrières, dont le passage, en hiver, est moins facile que celui du mont Genève.

On peut alléguer, nous le savons, que le Piémont est intéressé à maintenir exclusivement le passage du mont Cenis qui s'effectue en entier sur son territoire. Mais c'est là un intérêt de localité qui doit céder devant l'intérêt des états sardes autres que la Savoie. Il est impossible de nier qu'immédiatement après l'ouverture de la route par le mont Genève et Suze, il surgirait, entre le Piémont et les états de la haute Italie, d'une part, l'Espagne, tout le midi et l'intérieur de la France, de l'autre, une infinité de rapports et d'échanges qui ne sauraient exister aujourd'hui.

Il résulte de calculs faits sur une bonne carte routière que de Grenoble à Turin, en passant par le mont Cenis, il y a 74 lieues.

En passant par le mont Genève, on n'en compte que 53

Il y a de Marseille à Turin, en passant par le col de Tende, 99

En passant par Briançon et le mont Genève, il n'y a que 91

N'oublions pas de faire remarquer qu'actuellement l'état des routes qui conduisent des villes de commerce du midi de la France à Briançon ne laisse rien à désirer ; que la Durance, autrefois si dangereuse, est maintenant contenue par de nombreuses digues et traversée par de beaux ponts, et qu'enfin les abords de l'admirable forteresse que nous venons de nommer, naguère encore si difficiles, ne le sont pas plus maintenant que ceux des villes de France les plus visitées par les voyageurs. (Le Temps.)

Tribunaux.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS.

PRÉSIDENCE DE M. PÉROT DE CHEZELLES.

Audience du 15 octobre.

Affaire Raban. — Détention de munitions de guerre et fabrication de poudre.

A une heure l'audience est ouverte.

M. le président : Le retard apporté par le tribunal à son entrée à l'audience a été motivé par le désir qu'il éprouvait d'entendre le témoin Gauthier. Il a été cité, et ce matin on s'est mis de nouveau à sa recherche, mais on a répondu qu'il était absent. (Léger rumeur dans l'auditoire.)

Me Ledru-Rollin, défenseur du prévenu Dubosc : Nous ne sommes pas des agents du gouvernement, et cependant voici, heure par heure, ou plutôt minute par minute, tout ce qu'a fait dans la journée d'hier le témoin que le ministère public n'a pu découvrir.

sion violente, marchait courageusement dans les rues désertes, sans crainte ni des voleurs, ni du guet, ni des aventures bizarres et fâcheuses qui pouvaient l'assaillir dans sa course nocturne. Elle se dirigea d'abord vers la maison de M. de Guibert ; tout était fermé, et rien n'indiquait ni la veille quelquefois studieuse du jeune comte, ni même sa présence. Elle prit alors le chemin de la maison qu'occupait M^{me} la comtesse de B^{***}. Paris, de nos jours, n'est pas sûr la nuit, malgré la surveillance active de la police, les rondes d'une garnison nombreuse et les patrouilles de la garde nationale ; autrefois c'était bien pis : la police, toujours habile à servir le gouvernement, était impuissante à garantir les citoyens, et la grande habileté de M. de Sartines a surtout consisté à se faire passer pour mieux instruit et mieux servi qu'il ne l'était réellement. Paris était donc plein de filous, un vrai coupe-gorge. C'était avec une crainte bien fondée qu'on se hasardait dans les rues à une heure avancée. M^{lle} de l'Espinasse n'avait aucun effroi, lorsqu'au détour d'une rue elle se trouva tout d'un coup vis-à-vis d'un homme qui s'arrêta en chancelant devant elle :

— Monsieur, Monsieur, lui dit cet homme en lui présentant sa bourse et en tirant sa montre de son gousset, prenez ; mais point de coups, s'il vous plaît.

C'était un ivrogne attardé qui craignait les contusions. M^{lle} de l'Espinasse sourit et passa son chemin ; elle arriva bientôt devant la maison fatale qu'elle venait épier. M^{me} de B^{***} était chez elle : on voyait de la lumière dans son appartement ; on voyait même... quelle horrible apparition pour les yeux d'une amante ! — une épée dont la dragonne scintillait à la lueur d'un réverbère voisin. Plus de doute, l'infidèle était dans les bras d'une autre ! M. le capitaine de Guibert la trompait, la trahissait, lui qui douze heures auparavant lui jurait un amour éternel ! Une réaction subite s'opéra en elle, le froid de la haine se glissa dans son cœur ; elle sentit ou crut sentir qu'elle n'aimait plus : elle méprisait M. de Guibert. Elle se regarda alors ; ses yeux tombèrent sur ses vêtements étrangers à son sexe, sur cette rue où elle était

Ici Me Ledru donne lecture de cet itinéraire, qui excite l'hilarité de l'auditoire.

Ici un long débat s'élève entre le ministère public, d'une part, qui demande la remise à mardi prochain, et le défenseur de M. Dubosc, de l'autre, qui se plaint de la négligence du ministère public, et demande qu'il soit passé outre.

Me Dupont et Me Arago, avocats des autres prévenus, insistent fortement pour que le tribunal retienne la cause. — Me Arago demande au besoin la disjonction.

Me Ledru-Rollin articule de nouveaux griefs de négligence contre le ministère public. C'est hier, à trois heures, qu'il fallait donner l'assignation ; et l'assignation qu'on n'avait pas donnée hier, il fallait au moins la donner ce matin, sans attendre pour cela jusqu'à onze heures. Du reste, M. Dubosc consent à ce que lecture soit faite de la déclaration écrite du témoin défaillant, mais à charge d'être jugé incontinent.

M. l'avocat du roi Poincot s'étonne qu'après avoir demandé hier la remise pour la comparution de ce témoin, on veuille passer outre aujourd'hui, alors qu'à son tour le ministère public, agissant dans l'intérêt des prévenus eux-mêmes, demande une remise de trois jours seulement, pour faire comparaitre bon gré mal gré le même témoin, devenu indispensable dans la cause.

Quant à la disjonction, elle n'est point praticable. Le délit est commun, et l'on ne peut isoler la cause des complices de celle de l'accusé principal.

Quant aux reproches de négligence articulés contre le ministère public, ils n'ont rien de fondé. Hier, on aurait pu se présenter au domicile de Gauthier vers trois heures, à l'issue de l'audience ; on ne l'a fait que dans la soirée, selon les habitudes du service des huissiers, entre sept et huit heures. Il fallait, dites-vous, faire arrêter ce témoin par les agents de la force publique pour le forcer à comparaître. Est-ce ainsi, par hasard, que vous entendez la liberté individuelle ?... Quant à nous, nous l'entendons autrement. (Mouvement dans l'auditoire.)

Ce matin, ordre avait été transmis au parquet de réitérer l'assignation et d'amener le témoin à l'audience. Par un malentendu que nous déplorons, et que, depuis, nous avons fait réparer autant qu'il était en nous, cet ordre n'a été exécuté qu'à onze heures. C'est alors qu'on a répondu que Gauthier, contre ses habitudes, n'était pas rentré depuis hier à son domicile.

Me Ledru-Rollin revient avec énergie sur les reproches de négligence qu'il adresse au ministère public.

Quant au renvoi demandé, renvoi que l'on réclame, dit-on, dans l'intérêt du prévenu, le premier juge de cet intérêt, dit-il, c'est le prévenu lui-même. Or, il consent à être jugé tout de suite. Pourquoi donc vous y opposez-vous ?

M. l'avocat du roi : Parce que la loi elle-même s'y oppose ; vous oubliez donc qu'en matière criminelle le débat doit être essentiellement oral, et que la conviction du magistrat ne peut uniquement reposer sur l'instruction écrite ?...

Ici tous les avocats de la cause se récrient.

Me Arago : Mais vous savez bien que cette nécessité n'existe que dans l'intérêt de la défense. Or, la défense a, certes, le droit d'y renoncer, et c'est ce qu'elle fait maintenant.

Me Dupont, l'un des défenseurs, reconnaît que la disjonction est impraticable ; mais il insiste avec véhémence pour qu'un jugement immédiat mette un terme à la longue captivité des prévenus. On veut remettre à mardi pour entendre ce témoin qu'on aurait pu faire comparaitre, avec un peu de bonne volonté ; mais qui nous garantit que ce témoin, qu'on ne trouve pas aujourd'hui, sera trouvé mardi prochain ?

M. Poincot : On le trouvera, et nous userons de tous les moyens que la loi nous donne. Ce n'est jamais que trois jours d'attente, ils seront bientôt passés.

Me Ledru-Rollin : On vous a dit que trois jours seront bientôt passés... Sans doute, quand on est assis dans un bon fauteuil, comme l'organe du ministère public... Mais il en est autrement quand on est en prison, comme les prévenus... Je le répète, M. Dubosc demande à être jugé... Il renonce à l'audition de ce témoin à décharge, et vous devez le juger.

M. Dubosc joint sa voix à celle du défenseur, et demande à être incontinent jugé.

« Le tribunal, vu l'art. 157 du code d'instruction criminelle qui porte que les témoins défaillants seront condamnés à l'amende et contraints par corps, sur le réquisitoire du ministère public, à se présenter à l'audience ;

» Attendu que le défaillant ayant été condamné à cent francs d'amende par le tribunal, et sa présence étant nécessaire pour la manifestation de la vérité, il y a lieu de le faire réassigner et de le faire comparaitre par corps ;

» Le tribunal, par ces motifs, remet l'affaire à mardi prochain, et ordonne que dans l'intervalle Gauthier sera réassigné, contraint par corps à comparaître à son audience. »

Au moment où les gardes municipaux se lèvent pour emmener les prévenus, M. Raissan, s'adressant au tribunal : C'est fort bien ; mais il faut vivre en prison, et on m'a pris, en m'arrêtant, une somme de 300 fr. qu'on ne m'a pas encore rendue... Je désire savoir à qui je dois m'adresser.

seule, à pied, déguisée, la nuit, elle ! M^{lle} de l'Espinasse, l'amie des femmes les plus éminentes, des hommes les plus intelligents de France ! Elle eut honte ; son front rougit sous le chapeau rabattu qui le couvrait... La femme tout entière reparut : elle eut peur. Brisée de fatigue, pénétrée de crainte, elle reprit pas à pas le chemin de sa maison ; sa main saisit les murailles, elle était incertaine de son chemin, elle s'étonnait du trajet qu'elle avait parcouru... Comment ! elle ! faire à pied une aussi longue course, dans des rues boueuses, en traversant des ruisseaux engorgés ! Faible, grelottant de froid et la poitrine déchirée par une toux obstinée, elle arriva chez elle comme le jour commençait à poindre. La fidèle Marie la reçut et la mit au lit. Une attaque de nerfs violente s'empara d'elle ; le crachement de sang qui depuis quelques jours la tourmentait reparut, et on eût dit que la vie allait la quitter, tellement d'effrayants symptômes se succédaient et s'aggravaient de moments en moments. Marie, effrayée, voulait envoyer chercher le médecin Andresi, voulait faire réveiller d'Alembert.

— Non, non, ce n'est rien, disait M^{lle} de l'Espinasse ; il faudrait tout leur dire, et j'ai déjà fait assez d'aveux.

Cependant le jour s'était levé tout-à-fait, et elle entendit dans son antichambre un pas bien connu, le pas de cet homme dont elle venait de voir l'épée délatrice suspendue à la fenêtre de M^{me} de B^{***}.

— C'est M. de Guibert ! s'écria-t-elle, qu'il n'entre pas !

Mais l'ardent militaire était déjà au chevet de M^{lle} de l'Espinasse ; elle le parcourut tout entier du regard. M. de Guibert était en habit de cour ; son épée, sans dragonne, portait sur sa poignée d'acier un nœud de ruban donné par M^{lle} de l'Espinasse elle-même ; sa riche toilette avait une fraîcheur remarquable.

— D'où venez-vous, monsieur ? lui demanda brusquement M^{lle} de l'Espinasse ; on dirait que vous sortez d'une boîte.

— On dirait vrai, ma belle amie. Voici mon histoire : Hier, je venais chez vous, lorsque je rencontrai un courrier du mi-

M. le président : Adressez-vous au ministère public...

M. Raissan : J'ai déjà réclamé inutilement.

M. Poincot : Alors adressez-vous à M. le procureur-général... et ensuite, si on ne fait pas droit à votre demande, adressez-vous à M. le garde-des-sceaux. (On rit.)

Une voix dans l'auditoire : Tirez à vue sur le ministre des finances. (Nouvelle hilarité.)

Il est trois heures, l'audience est levée.

— Le tribunal de commerce de la Seine a rendu une décision importante dans un temps où abondent les sociétés par actions. Il a jugé que celui qui vend des actions d'une société en commandite, sous l'engagement exprès d'en restituer le montant à l'acheteur si ces actions n'atteignent ou ne dépassent pas le pair, doit être tenu de restituer la valeur de ces actions, si, après que la société est dissoute, il ne peut prouver, par un acte authentique, que le pair a été atteint ou dépassé. Peu importent les autres preuves qu'il administre pour démontrer que plusieurs actions de la même société ont été vendues au pair et au-delà.

Cette décision a été prise à l'occasion de certaines actions du *Journal général des Tribunaux* qui avaient été vendues par les fondateurs et directeurs de ce journal, à la condition acceptée par eux qu'ils rembourseraient à leurs acquéreurs le montant des actions par eux souscrites, si elles n'atteignaient ou ne dépassaient pas le pair.

Le tribunal a condamné MM. les directeurs du *Journal général des Tribunaux* à rembourser le montant des actions vendues par eux à la condition précitée.

Extérieur.

SUISSE. — BERNE, 5 octobre. — La reine de Grèce, qui a passé ici quelque temps au milieu de sa famille, est de retour depuis quelques jours d'une excursion dans les montagnes de la Suisse. Elle doit quitter notre ville le 8 de ce mois.

(Gazette d'Augsbourg.)

ANGLETERRE. — LONDRES, 12 octobre. — Nous sommes étonnés d'entendre encore parler d'un nouveau projet d'emprunt pour le service de la reine d'Espagne. Ce serait folie de s'imaginer que des spéculateurs voudraient risquer leurs capitaux, en s'engageant dans des circonstances aussi défavorables, et surtout en voyant les dispositions hostiles des anciens porteurs.

— M. le baron Rothschild vient de louer, pour une année, au prix de 1,200 liv. sterl. (30,000 fr.), le bel hôtel de feu l'amiral Tollemache, contigu à Apsley-House.

— On a reçu des nouvelles du Canada plus fraîches de 3 jours que celles reçues par le *Rosio*. Lord Durham était toujours à Québec, à la date du 5 septembre ; il souffrait beaucoup d'une attaque de rhumatisme. Par suite de son indisposition, S. Exc. était hors d'état de s'occuper d'autres affaires que des affaires courantes. (Courier.)

RUSSIE. — ODESSA, 23 septembre. — Les préparatifs de guerre continuent avec une activité qui ne se ralentit pas. Ces jours derniers, il y a eu une grande revue du corps d'armée réuni à Wosnesensk. Un grand nombre de vaisseaux de tout bord est parti pour la côte d'Abasie, à l'effet d'imprimer une impulsion vigoureuse aux opérations du blocus.

— Le correspondant d'Odessa de la *Gazette d'Augsbourg*, dont l'insolente déclaration contre les puissances de l'Ouest excita dernièrement tant d'indignation, fait, en date du 23 septembre, l'aveu suivant :

« La Russie est déplacée à Constantinople par l'Angleterre. Le baron Ruckmann, qui remplace M. Boutenief pendant son absence, ne paraît avoir eu aucune connaissance de ce qui se préparait. Pour le moment, nous avons succombé sous la diplomatie astucieuse de l'Angleterre ; l'avenir prouvera bientôt si M. Boutenief réussira à reprendre la position perdue par M. Ruckmann. »

— On écrit de la Galicie, en date du 3 octobre, à la *Gazette d'Augsbourg*, qu'à Cracovie un agent secret de la Russie, chargé d'espionner les réfugiés polonais dans cette ville, vient d'être assassiné. Il a été frappé de quatre coups de poignard. Cette arme a été trouvée enfoncée dans le cœur de la victime.

STATISTIQUE AGRICOLE DE LA FRANCE.

La population de la France, en 1855, époque à laquelle la statistique du gouvernement, était de 32,565,665 âmes. Nous prenons cette année pour point de départ. Le nombre d'hectares ensemencés s'élevait à 14,888,585. La récolte produisit cette année 204,163,194 hectolitres, ainsi répartis dans toute la France :

Nord-ouest, 28,560,094 hectolitres ; nord, 51,421,850 ; nord-est, 26,642,311 ; ouest, 19,525,401 ; centre, 21,772,259 ; est, 20,295,005 ; sud-ouest, 12,672,973 ; sud, 15,957,028 ; sud-est, 8,827,003 ; Corse, 914,086. — Total : 204,163,194 hectolitres.

Ces deux cent millions comprennent le froment, le méteil, le seigle, l'orge, le sarrasin, le maïs, l'avoine, les légumes secs et les menus grains.

Les céréales sont consommées par les habitants et par les animaux. Elles sont employées aux semences et servent à l'entretien des brasseries et distilleries.

En 1855, la nourriture des habitants absorba 107,227,801 hectolitres ; celle des animaux, 42,185,005 ; 29,734,371 hectolitres furent employés aux

nistère de la guerre : M. de Saint-Germain m'indiquait une audience pour aujourd'hui à cinq heures du matin, et me faisait dire que j'aurais l'honneur d'être reçu le soir même par la reine. Je partis sans retard, et maintenant je sors d'une boîte, comme vous le dites ; boîte doublée de satin broché d'argent, c'est-à-dire d'un des carrosses de la reine, qui m'a ramené jusqu'ici.

— Vraiment ? reprit M^{lle} de l'Espinasse avec le sourire sur les lèvres et l'espérance dans les yeux ; eh bien ! que dit-on de nouveau à Versailles ?

— Pas grand-chose... Ah ! messieurs des gardes s'occupent beaucoup du petit comte de B^{***}, qui s'est raccommode avec sa femme. Il a demandé un congé, et a dû coucher hier à Paris.

— Ah ! mon ami, s'écria M^{lle} de l'Espinasse, que je suis coupable et heureuse ! je vous ai calomnié !

La toux cessa, la fièvre s'évanouit, le sang qui remplissait sa poitrine prit un autre cours, la peau brûlante et aride devint fraîche et douce ; chez cette femme extraordinaire le bien-être de l'âme guérissait subitement le corps. On introduisit le médecin Andresi qui venait voir sa malade ; il tâta le pouls comme il l'avait fait la veille.

— Voilà ce que c'est que d'obéir à la faculté, dit-il ; vous avez suivi mes ordonnances, vous avez pris du sirop de pavot et avez passé une nuit tranquille ; il n'y a plus de fièvre, vous êtes bien.

M^{lle} de l'Espinasse jeta un coup d'œil sur Marie et demanda à ces messieurs de la laisser reposer ; elle avait besoin de sommeil. Malheureusement M. de Guibert ne sut pas toujours se justifier ainsi, et deux ans après l'anecdote que nous venons de raconter, M^{lle} de l'Espinasse succomba à une maladie de poitrine, âgée de peine de quarante-quatre ans.

On ne saurait mieux la peindre que par ses propres expressions :

— J'aime pour vivre, disait-elle, et je vis pour aimer.

MARIE AYCARD. (Courrier français.)

semences, et 2,885,575 furent donnés aux brasseries. La consommation générale s'éleva donc à 182,080,752 hectolitres. L'excédant de la production sur la consommation fut de 22,084,442 hectolitres.

Cette consommation se répartit inégalement dans les diverses portions de la France. Ainsi le nord-ouest y figure pour 25,978,932 hectolitres; le nord, pour 44,591,232; le nord-est, pour 25,040,989; l'ouest, pour 16,651,095; le centre, pour 17,817,694; l'est, pour 15,887,172; le sud-ouest, pour 13,853,158; le sud, pour 13,055,864; le sud-est, pour 10,667,514; et la Corse, pour 494,284 hectolitres.

En comparant le chiffre de la consommation avec celui de la production, on voit qu'en 1855 les départements du sud-ouest de la France étaient les seuls qui eussent une récolte suffisante à leurs besoins.

L'année 1855 est rangée au nombre des bonnes années, et nous venons de montrer qu'elle avait produit un excédant de 22,084,442 hectolitres. L'année 1815 fut une année très-mauvaise; elle produisit 152,094,470 hectolitres. Mais à cette époque, il n'y avait que 15,279,501 hectares ensemencés, tandis que nous en avons aujourd'hui près de 15 millions, ce qui donnerait, en supposant une année aussi mauvaise, et sans compter les améliorations immenses qui se sont introduites dans la culture, une récolte de 148,588,764 hectolitres, c'est-à-dire une différence de 35,741,988 hectolitres seulement entre la production et la consommation.

Dans le cas d'une très-mauvaise année, la France aurait donc, pour rétablir l'équilibre, l'excédant des récoltes antérieures, qui s'élève, comme on l'a vu pour la récolte de 1835, à plus de 22,000,000 d'hectolitres. Il faut remarquer en outre que sur les 182,080,752 hectolitres de la consommation annuelle générale, la nourriture des habitants ne figure que pour 107,227,801 hectolitres. L'excédant d'une très-mauvaise récolte serait donc encore de 41,160,965. Les semences absorbant annuellement 29,754,371 hectolitres, il en resterait encore 11,426,592 à répartir sur les animaux et sur les brasseries.

L'année 1850, qui est regardée comme une année médiocre, produisit 185,990,592 hectolitres, c'est-à-dire un excédant de 4,909,840 hectolitres sur les besoins de la consommation générale.

La France peut donc parfaitement se suffire à elle-même. Dans les bonnes années, elle pourrait exporter plus de 22 millions d'hectolitres. Dans les années médiocres, sa production excède de plus d'un million ses besoins alimentaires. Dans les mauvaises années, le déficit est comblé par l'excédant des récoltes précédentes. S'il y avait plusieurs mauvaises années de suite, deux ressources se présenteraient: la première consisterait à ôter aux animaux une portion des céréales qu'ils absorbent, et alors l'équilibre serait rétabli; la seconde serait l'importation.

On se fait, en général, des idées inexacts sur ce point, et l'on attribue aux importations une valeur énorme à laquelle elles ne se sont jamais élevées. L'année 1816 le prouve suffisamment. La récolte de 1815 avait été mauvaise, et celle de 1816 n'était pas meilleure; dans cette dernière année on importa seulement 978,439 hectolitres. Veut-on savoir maintenant ce que représentent ces 978,439 hectolitres? La consommation annuelle des

habitants est de 107,227,801 hectolitres, c'est-à-dire de 295,774 hectolitres par jour. L'importation de 1816 pouvait donc nourrir la France à peu près pendant trois jours.

En 1850, qui était, comme nous l'avons dit, une année médiocre, le chiffre d'exportation atteignait un million 956,937 hectolitres. Dans cette exportation, l'Angleterre et l'Irlande figurent pour 71,851 hectolitres, la Russie pour 405,578, la Prusse pour 242,753, la Sardaigne pour 242,596, l'Allemagne pour 267,671, et l'Espagne pour 220,776 hectolitres.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer prouvent, ce nous semble, sans réplique, que la France, même dans deux mauvaises années consécutives, n'a point à redouter de disette, et qu'elle trouverait dans ses propres ressources, et sans recourir à l'étranger, de quoi suffire aux besoins de sa consommation.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Mouvement de la population du dépôt de mendicité de Lyon, du 1^{er} au 15 octobre 1858.

Effectif au 1 ^{er} octobre : Hommes, 95; femmes, 105 :	193
Admis pendant la quinzaine : Hommes, 4; femmes, 2 :	6
Total :	204
Sortis pendant la quinzaine : Hommes, 4; femmes, 2 :	6
Effectif au 16 octobre 1858 : Hommes, 95; femmes, 105 :	198

Décès des 9, 10 et 11 octobre.

Marie-Charlotte Jantin, fille des défunts, 39 ans, religieuse de St-Joseph, célibataire, rue Clos des Chartreux, 20. — Marguerite Bourson, femme Bachelin, 40 ans, marchand tailleur, rue de la Poulaille, 14. — Elisabeth-Françoise Previdé-Massara, veuve Gueguet de Vaurion, 75 ans, rentière, place Louis-le-Grand, 11. — Mathieu Gilbertier, fils de Jean-Marie, 11 ans, boulanger, rue de l'Annonciade, 26. — Jean-Baptiste Forest, 63 ans, orfèvre, grande rue Mercière, 12. — Jeanne-Marie Silval-Laserve, veuve de Silval-Laserve, 54 ans, rentière, rue de l'Annonciade, 15. — Jacques Dugnat, 46 ans, doreur sur bois, montée St-Barthélemy, 31. — Philibert Fontanier, femme Colliex, 61 ans, fabricant d'allumettes, rue des Chevaucheurs, 36. — François Baudet, fils des défunts, 31 ans, charbon, célibataire, rue Confort, 10. — Jeanne-Marie Rivaud, veuve Rosat, 53 ans, couturière, rue Sala, 11. — Jean Tractet, 56 ans, teinturier en chapeaux, rue du Bœuf, 12. — Hôpitaux, 11. — Enfants au-dessous de sept ans, 10.

ANNONCES DIVERSES.

(6079) A VENDRE pour cessation de commerce. — Bel et bon fonds d'herboriste, bien placé et très-achalandé. S'adresser chez Mme Basin, rue St-Dominique, n° 3.

(2038) Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME, de GEORGÉ, pharmacien, est toujours en dépôt chez M. MACORS, à Lyon, rue St-Jean, n° 30. — Le prix des boîtes est de 12 sous et 24 sous, avec l'instruction.

(8034) Grand dépôt d'argenterie de Paris.

DITE

MAILLECHORT,

ET DE BON PLAQUÉ DE 1^{re} QUALITÉ,

Chez COQUAIS, bijoutier, rue Saint-Côme, n° 6, à Lyon.

Il est inutile de répéter tous les avantages du maillechort, car, pour preuves de sa qualité, il tente chaque jour la cupidité des voleurs qui croient s'emparer d'argenterie; sa blancheur, sa propreté et sa solidité sont à s'y méprendre avec l'argent. Les couverts sont de 5 fr. 50 c. et 6 fr. 50 c.; cuillers à café, 18 et 21 fr. la douzaine.

OBJETS EN PLAQUÉ.

Flambeaux, porte-huiliers, bouts de table, sucriers, manches à gigot, cuillers à sucre, à punch, à potage et à café, porte-carafes, cafetières, passe-thé et bouchons, réchauds de table à esprit, à bougie et à eau.

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2023)

MALADIES SECRÈTES.

(574) Guérison sans rechute d'un à cinq jours des écoulements et fleurs blanches, si anciens et rebelles qu'ils soient, par la méthode unique, aussi sûre que facile, du docteur Thivaud, de Montpellier.

Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon. — A la même adresse on trouve les pilules dépuratives végétales du même auteur, pour la cure radicale des maladies vénériennes et dartreuses, quelles que soient leur ancienneté et leur opiniâtreté.

(6076) Pour faire cesser un faux bruit semé par la malveillance, M. Delorme prévient les familles qu'il continue la direction de son pensionnat, rue Sala, n° 34, et que l'association qu'il vient de former avec M. Cunisset, professeur depuis neuf ans dans les collèges de l'Université, n'a d'autre but que de rendre son établissement de plus en plus digne de la confiance des parents.

Le café Girard, qui chaque jour fait d'heureuses innovations pour séduire le public et pour justifier la faveur dont il jouit, vient de s'attacher des musiciens allemands et italiens, au nombre de douze, qui forment entre eux un orchestre complet, et exécutent les ouvertures, les morceaux les plus remarquables de tous les opéras français et italiens, et les walses allemandes de Strauss.

Ce bel établissement, que la bonne société a depuis long-temps pris sous sa protection, va devenir une véritable Eldorado. Depuis dix heures du matin jusqu'à onze heures du soir, la musique ne cessera pas; elle aidera à faire passer agréablement les longues soirées d'hiver.

Le bruit s'est répandu à la Guillotière que M. Etienne Verchère, boulanger, cours Morand, n° 16, avait été pris en contrevention pour avoir vendu à faux poids. M. Verchère nous prie d'annoncer au public que ce bruit est faux et calomnieux, et il nous a montré, à l'appui de son assertion, une lettre de M. De-tour, vérificateur des poids et mesures, lettre adressée à M. le maire de la Guillotière, par laquelle il certifie que non-seulement M. Verchère n'est point au nombre des boulangers contre lesquels il a dressé procès-verbal le 17 septembre dernier, mais qu'il s'est, au contraire, toujours conformé aux lois et arrêtés sur les poids et mesures; que jamais aucune plainte ne lui est parvenue contre lui.

Plusieurs livraisons du Cours complet d'agriculture, publié par MM. Pourrat frères, viennent de paraître. Cet ouvrage, destiné à remplacer les Maisons rustiques ou abrégés, ne coûte guère plus cher et contient cependant trois fois plus de matières. Nous nous plairions à recommander un ouvrage aussi indispensable aux propriétaires et aux négociants. Publié par MM. Pourrat frères, de Paris, il sera bien exécuté, quoiqu'à bon marché (51 fr. 20 c. l'ouvrage complet).

GRAND-THÉÂTRE.

Mardi 16 octobre 1858. — Première représentation de M. Ponchard. — LE DÉPIT AMOUREUX, comédie. — LA DAME BLANCHE, opéra. — Sept heures.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULLAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

Nouvelles Publications.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE

De Ch. SAVY jeune,

QUAI DES CÉLESTINS, n° 49.

LA GÉOLOGIE ET LA MINÉRALOGIE dans leurs rapports avec la théologie naturelle, par le révérend docteur Williams Buckland, chanoine de l'église du Christ, et professeur de géologie et de minéralogie à l'université d'Oxford; traduit de l'anglais par M. L. Doyère, professeur suppléant d'histoire naturelle au collège Henri IV. — 2 fort vol. in-8°, cartonnés, dont un vol. de planches. — Paris, 1838. — Prix : 28 fr.

ESSAI SUR LES CAVERNES A OSSEMENTS et sur les causes qui les y ont accumulés, par Marcel de Serres, conseiller et professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Montpellier, chevalier de la Légion d'Honneur, etc. — 3^e édit. revue et considérablement augmentée; 3 vol. in-8°, beau papier vélin. — Paris et Lyon, 1838. — Prix : 7 fr.

TRAITÉ SUR LE GAZ ET TOUS LES APPAREILS nécessaires à sa fabrication, par G. Merle, directeur-général de la compagnie européenne du gaz, directeur-gérant de l'éclairage au gaz des villes de Versailles et St-Denis, etc.; traduit de l'anglais, orné de gravures. — 1 vol. in-12, broché. — Paris, 1837. — Prix : 6 fr. (2034)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1184) Le vendredi dix-neuf octobre mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, sur la place du marché de la Croix-Rousse, en face de la maison Duniège, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en nippes, linge, hardes et effets de ménage.

(1182) VENTE AUX ENCHÈRES

Du mobilier délaissé par demoiselle Virginie Baudinot, décédée, rentière, place de la Charité, n° 3, au 3^e.

Consistant en batterie de cuisine, commodes, garde-robes, secrétaires, tables, chaises, fauteuils crin, glaces, beaucoup de linge de lit, de corps et de table, lits garnis, bibliothèque contenant plus de quatre cents volumes, couverts, soupière, cafetière, etc., en argent, au comptant.

L'argenterie se vendra au bureau des commissaires-prieurs, place du Port-du-Temple, 42, le mercredi sept novembre prochain, à onze heures.

(1183) VENTE AUX ENCHÈRES.

Le jeudi dix-huit octobre mil huit cent trente-huit, à neuf heures du matin, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, sur la place des Terreaux de cette ville, à la vente aux enchères de divers objets mobiliers, et d'une bibliothèque assez considérable, composée d'anciens ouvrages de théologie, piété, morale, histoire, littérature, jurisprudence, sciences et arts, et autres, ainsi que tables de bureau, casier, glaces, tableaux, tours, guitares, etc.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(6077) A VENDRE. — Un beau domaine situé à St-Pierre-de-Chandieu (Isère), à trois lieues de Lyon, et à l'embranchement de deux routes départementales. Ce domaine se compose de bâtiments d'exploitation, d'une tuilerie en pleine activité, vigne, pré, verger et terres labourables, en partie complantées de mûriers, d'une contenance totale de 51 hectares, et pouvant s'affermir de sept à huit mille francs. S'adresser à M^{rs} Quantin et Casati, notaires à Lyon.

(6080) A VENDRE. — Fonds de café-restaurant, ayant trois chambres garnies, situé cours Lafayette, emplacement gai, loyer avantageux. Prix, 1,500 fr. Plus, une maison à vendre. S'adresser sur ledit cours, à M. Joya.

(6075) A LOUER de suite. — Deux appartements divisés en seize petites pièces propres à faire des chambres garnies. A VENDRE. — Les meubles garnissant dix pièces, à un prix modique. S'adresser au portier de la maison, rue Buisson, 5.

(6078) A LOUER. — Magasin à comptoir parfaitement agencé, quai St-Clair, 15. S'adresser à M. E. Gautier.

GUÉRISON DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

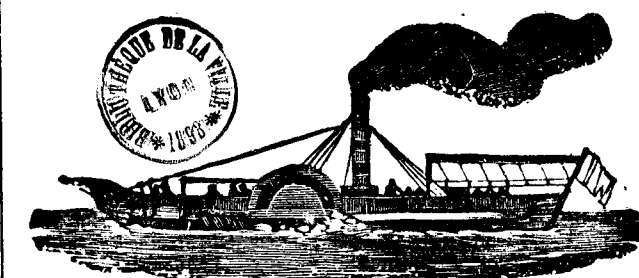
Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Les guérisons nombreuses, très-promptes et vraiment surprenantes, opérées chaque jour par ce puissant dépuratif, sont des preuves certaines de sa supériorité sur toutes les préparations employées jusqu'à présent. Ces résultats sont d'autant plus positifs et satisfaisants, qu'une foule de maladies ont été ramenées par son usage à la santé la plus parfaite, après avoir employé divers traitements infructueux. Ce sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile. Le traitement est peu coûteux, aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

NOTA. Avec un quart de pinte ou deux de ce sirop on obtient presque toujours la guérison des maladies récentes ci-dessus mentionnées. Pour les maladies anciennes, la dose ne peut être précisée.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (2031)



Le public est prévenu que le bateau à vapeur en fer le Papin continuera à partir de Lyon les jours impairs, à sept heures du matin.

La rapidité de sa marche permettra à MM. les voyageurs d'arriver à Chalon avant l'heure du départ des diligences de Paris. (8032)